

assnat

Branche Professionnelle
Assistants Maternels
du Particulier Employeur

FORMATIONS &
CERTIFICATIONS

*Assistant
maternel*

20
20


IPERIA
L'INSTITUT

BIENVENUE DANS VOTRE CATALOGUE DE *formation* ET DE *certification* 2020

Les lois et les réformes se suivent tandis que les constats se confirment : la compétence reste un enjeu majeur au service de la reconnaissance de votre métier, de votre évolution professionnelle et du développement de votre activité.

En tant que branche professionnelle des assistants maternels du particulier employeur*, une de nos missions est de définir la politique de formation et d'établir les orientations pour professionnaliser le secteur dans lequel vous exercez votre activité.

Pour vous permettre de progresser dans votre métier et de vous y épanouir, nous avons mandaté IPERIA pour développer et faire reconnaître vos compétences ainsi que pour vous accompagner dans vos démarches de formation et de certification.

En 2018, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a une nouvelle fois fait évoluer l'univers de la formation. Elle donne à chaque individu plus de pouvoir et de responsabilité quant aux décisions prises sur leur avenir professionnel. Plus d'information, plus de transparence, plus de qualité... ces enjeux nous motivent et nous poussent à innover en permanence au service de la reconnaissance de votre métier et de vos compétences.

Notre objectif :

Poursuivre notre démarche et permettre à chacun de devenir acteur de son parcours professionnel.

Notre engagement :

Proposer des formations adaptées à votre situation, à vos besoins.

Notre ambition :

Vous accompagner sur le chemin de la réussite.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, de riches parcours de formation et de certification ainsi que de grands projets d'évolution professionnelle.



*La branche professionnelle des assistants maternels du particulier employeur est composée des représentants employeurs (FEPEM) et des représentants salariés (CSAFAM, SPAMAF, UNSA et CGT).

LE MÉTIER *d'assistant maternel*

L'assistant maternel accueille à son propre domicile ou en maison d'assistants maternels (MAM) des enfants, scolarisés ou non. Il participe à leur développement et à leur éveil au quotidien, depuis leur naissance jusqu'à leur majorité.

Ses missions :

- ✓ **Instaurer** une relation de confiance avec les familles.
- ✓ **Favoriser** les conditions des temps d'accueil et de séparation avec la famille.
- ✓ **Prendre en charge** le quotidien de l'enfant et l'accompagner dans ses apprentissages : alimentation, sommeil, hygiène corporelle, habillage, sécurité, socialisation.
- ✓ **Communiquer** de façon efficiente avec l'enfant et son entourage.
- ✓ **Entretenir** le cadre de vie et le linge de l'enfant.
- ✓ **Assurer la sécurité** de l'enfant en toutes circonstances.

Un métier à forte dimension humaine, encadré par la convention collective des assistants maternels du particulier employeur.

À NOTER :

Pour accueillir des enfants à domicile, les assistants maternels doivent détenir un agrément du conseil départemental.

Les compétences requises :

ÉCOUTE

PRÉVENTION DES RISQUES

CRÉATIVITÉ

COMMUNICATION

RIGUEUR

ORGANISATION

SENS DU CONTACT

RESPONSABILITÉ



LA RECONNAISSANCE *par les compétences*

La reconnaissance au travail, c'est être respecté dans l'exercice de son métier, être considéré et reconnu pour son expertise. Dire "j'ai des compétences" ne suffit pas ! Pour les valoriser, vous devez en apporter la preuve en continu.

DÉVELOPPEZ ET FAITES CERTIFIER VOS COMPÉTENCES,



Après avoir obtenu votre agrément, vous pouvez continuer à faire reconnaître votre métier et vos compétences grâce aux formations et aux certifications.

LES FORMATIONS ET LES CERTIFICATIONS VOUS PERMETTENT D'APPORTER CETTE PREUVE.

Elles vous donnent la légitimité pour conseiller (sécurisation de l'espace professionnel, observation du développement des enfants...) et rassurent sur votre capacité à bien réaliser les missions qui vous sont confiées (accompagnement à l'éveil de l'enfant, préparation des repas...).

ELLES SONT VOTRE BOUCLIER FACE AUX IDÉES REÇUES SUR VOTRE MÉTIER !

“Tu comptes rester toute ta vie enfermée toute la journée pour garder des enfants qui pleurent ?”

“J’ai déjà eu des enfants donc je pourrais facilement être assistant maternel, rien de bien compliqué non ?”

“Je suis sûr que mon assistant maternel laisse mon enfant toute la journée devant la télé...”





**DEPUIS 25 ANS,
IPERIA S'ENGAGE
À VOS CÔTÉS !**

**Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi
à domicile représente aujourd'hui 1,4 million de salariés
et 3,3 millions d'employeurs*.**

**VOUS EN FAITES PARTIE,
SOYEZ-EN FIER !**

Même si ce secteur et votre métier méritent encore plus de reconnaissance, ces 25 dernières années ont vu naître en nous une volonté toujours plus forte d'être présents à vos côtés.

Ensemble, travaillons pour que la société, vos employeurs et leurs familles, considèrent votre métier et le reconnaissent à sa juste valeur.

Pour les rassurer et afficher haut et fort que vous êtes un professionnel doté de véritables compétences, nous renforçons chaque année l'offre de formation "certifiante".

Apprendre et faire évaluer ses compétences permettent de prouver qu'elles sont bien acquises.

**EN TANT QUE CERTIFICATEUR, IPERIA ÉVALUE
ET GARANTIT VOS COMPÉTENCES.**



Grâce aux **organismes de formation labellisés par IPERIA**, vous pourrez apprendre en toute sérénité.

Liste des organismes disponible sur www.iperia.eu

**VOUS DEVEZ ÊTRE LE PREMIER
À CROIRE EN VOUS ! AUTANT QUE NOUS
CROYONS EN VOUS !**

Vos droits À LA FORMATION

Plan de développement des compétences

(anciennement plan de formation)







- **58 heures par an.**
- Disponible dès la première heure travaillée.
- Rémunération maintenue pendant la durée de la formation.
- Allocation de formation si hors temps d'accueil habituel.

Compte Personnel de Formation (CPF)

Depuis 2019, votre CPF est crédité en euros.

Tous les renseignements sur
www.moncompteactivite.gouv.fr

L'offre de formation 2020

			
Objectif(s)	Garantir les compétences clés nécessaires pour exercer le métier	Garantir l'acquisition de compétences spécifiques en lien avec votre métier	Actualiser vos connaissances ou développer une compétence particulière
L'offre du catalogue	1 titre : "Assistant(e) maternel(le) / Garde d'enfants"	10 blocs de compétences	72 modules de formation
Certifiant	✓	✓	
Accessible via le plan de développement des compétences	✓	✓	✓
Accessible via le Compte Personnel de Formation	✓	✓	
Accessible en effectuant une Validation des Acquis de l'Expérience	✓		
Reconnaissance de votre métier et de vos compétences	★ ★ ★	★ ★	★
VOUS OBTENEZ	UN TITRE 	UN BLOC DE COMPÉTENCES 	UNE ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION 

*“Sommeil,
alimentation, jeux,
sécurité, j'utilise
toutes les connaissances
acquises en formation
dans mon travail
auprès des enfants
que j'accueille.”*

Christine, assistante maternelle
Ambassadrice de la professionnalisation
des emplois de la famille



Parcours HANDICAP

90%*

**DES FRANÇAIS
PENSENT QUE
LE DOMICILE EST LE
“LIEU DE VIE
LE PLUS ADAPTÉ”
À LA PRISE
EN CHARGE DU
HANDICAP.**



*Étude OpinionWay pour IPERIA, réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population française en octobre 2017.

Pour vous permettre de vous spécialiser, IPERIA a conçu, à la demande de votre branche professionnelle, un parcours handicap à destination des assistants maternels, composé de 3 blocs de compétences.

Bloc 17

**PARTICIPATION AU PROJET DE LA PERSONNE
EN SITUATION DE HANDICAP ET COLLABORATION
AVEC LES PERSONNES RESSOURCES**

3 MODULES	2 ÉVALUATIONS	58 HEURES 
		P.29

**INSTALLATION D'UNE RELATION D'AIDE ADAPTÉE
À LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP**

2 MODULES	2 ÉVALUATIONS	58 HEURES 
		P.30

Bloc 18

Bloc 20

**ADAPTATION DE SES PRATIQUES À L'ACCOMPAGNEMENT
DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP DANS
LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE**

3 MODULES	2 ÉVALUATIONS	58 HEURES 
		P.31

VOUS POUVEZ OBTENIR LES BLOCS SÉPARÉMENT OU LES CUMULER POUR RÉALISER UN PARCOURS COMPLET AUTOUR DE LA THÉMATIQUE DU HANDICAP.

SI VOUS POSSÉDEZ LE TITRE IPERIA

"ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) / GARDE D'ENFANTS"

ET QUE VOUS RÉALISEZ LE PARCOURS HANDICAP,
VOTRE TITRE DEVIENDRA

"ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) / GARDE D'ENFANTS - SPÉCIALISATION HANDICAP".

QUELLE FORMATION / CERTIFICATION EST FAITE *pour vous ?*

SOUHAITEZ-VOUS TROUVER DE NOUVEAUX EMPLOYEURS ?

oui

non

UN OU PLUSIEURS DE VOS EMPLOYEURS ONT DE NOUVEAUX BESOINS SPÉCIFIQUES ?

oui

non

SOUHAITEZ-VOUS QUE VOS COMPÉTENCES SOIENT GARANTIES PAR IPERIA GRÂCE À UNE CERTIFICATION ?

SOUHAITEZ-VOUS OBTENIR PLUS DE RECONNAISSANCE DANS VOTRE MÉTIER ?

oui

non

AVEZ-VOUS DÉJÀ SUIVI DES MODULES DU CATALOGUE ?

oui

non

AVEZ-VOUS DÉJÀ UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCES DE CE CATALOGUE ?

oui

AVEZ-VOUS DÉJÀ LE TITRE "ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) / GARDE D'ENFANTS" ?

non

AVEZ-VOUS AU MOINS UNE ANNÉE D'EXPÉRIENCE DANS LE MÉTIER D'ASSISTANT MATERNEL ?



En cumulant vos modules et grâce à une ou plusieurs évaluations, vos compétences seront garanties par IPERIA. Vous pourrez alors rassurer de futurs employeurs.

VOIR P.20

oui



Les blocs de compétences sont certifiants. Ils permettent d'obtenir des compétences spécifiques qui sont évaluées et garanties par IPERIA.

VOIR P.20

non



Les modules vous permettent de mettre à jour ou d'acquérir des compétences spécifiques. Ils ne sont pas certifiants mais vous obtenez tout de même une attestation de suivi de formation.

VOIR P.32

PAS ENCORE SÛR DE VOTRE CHOIX ?

Parce que rien ne vaut un échange avec un professionnel, à l'écoute et capable de vous proposer le projet de formation qui vous correspond, **n'hésitez pas à appeler un conseiller IPERIA !**



oui



Pour répondre aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap, vous pouvez effectuer 3 blocs de compétences après avoir obtenu votre titre. Vous obtiendrez ainsi le titre "Assistant(e) maternel(le) / Garde d'enfants - Spécialisation handicap".

VOIR P.29



Il est important de régulièrement mettre à jour vos compétences ou de développer des compétences très spécifiques qui seront des atouts dans votre recherche d'emploi.

VOIR P.32

non

oui



Grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou en cumulant des blocs de compétences, vous pouvez obtenir le titre "Assistant(e) Maternel(le) / Garde d'enfants", reconnu par votre branche professionnelle. Vos compétences seront évaluées par un jury de certification et garanties par IPERIA pour rassurer de futurs employeurs.

VOIR P.14

non



Toute l'étendue du catalogue s'offre à vous !

Vous pouvez retrouver un comparatif de l'offre p.6 pour vous aider à faire votre choix.

Sommaire



14

Le titre "Assistant(e) maternel (le) / Garde d'enfants"

16

Obtenir le titre grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

18



20

Bloc 1 : Gestion de son activité multi-employeur

22

Bloc 2 : Organisation de l'espace professionnel

23

Bloc 3 : Relation et communication efficaces

24

Bloc 6 : Accompagnement de l'enfant de plus de 3 ans dans la vie quotidienne

25

Bloc 7 : Accompagnement au développement, à l'autonomie et à l'éveil de l'enfant de plus de 3 ans

26

Bloc 8 : Accompagnement à l'hygiène, à la nutrition et au développement de l'enfant de moins de 3 ans

27

Bloc 9 : Mise en œuvre d'une réponse adaptée aux besoins de l'enfant dans son environnement

28

Bloc 17 : Participation au projet de la personne en situation de handicap et collaboration avec les personnes ressources

29

Bloc 18 : Installation d'une relation d'aide adaptée à la personne en situation de handicap

30

Bloc 20 : Adaptation de ses pratiques à l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap dans les activités de la vie quotidienne

31





Accueillir les enfants et communiquer 34

Organiser des activités d'éveil et de loisirs 36

Prévenir les situations difficiles 37

Accompagner un enfant en situation de handicap dans les actes de la vie quotidienne 38

Comprendre et participer au projet de vie des personnes en situation de handicap 40

Adapter ses pratiques à l'accompagnement d'une personne en situation de handicap en fonction d'une déficience ou d'un trouble spécifique 41

Assurer la prévention et la sécurité 42

Organiser et développer son activité professionnelle 43


La boîte à outils 46

Les grandes étapes 48

DU DÉPART EN FORMATION



Titre IPERIA de niveau CAP/BEP,
reconnu par votre branche professionnelle et inscrit
au Répertoire National des Certifications Professionnelles.



En effectuant une Validation
des Acquis de l'Expérience
(VAE)

En cumulant 7 blocs
de compétences
+
une évaluation finale
devant un jury de certification

VOUS OBTIENDREZ :

Titre professionnel
"Assistant(e) maternel(le) /
Garde d'enfants"



NOUVEAU

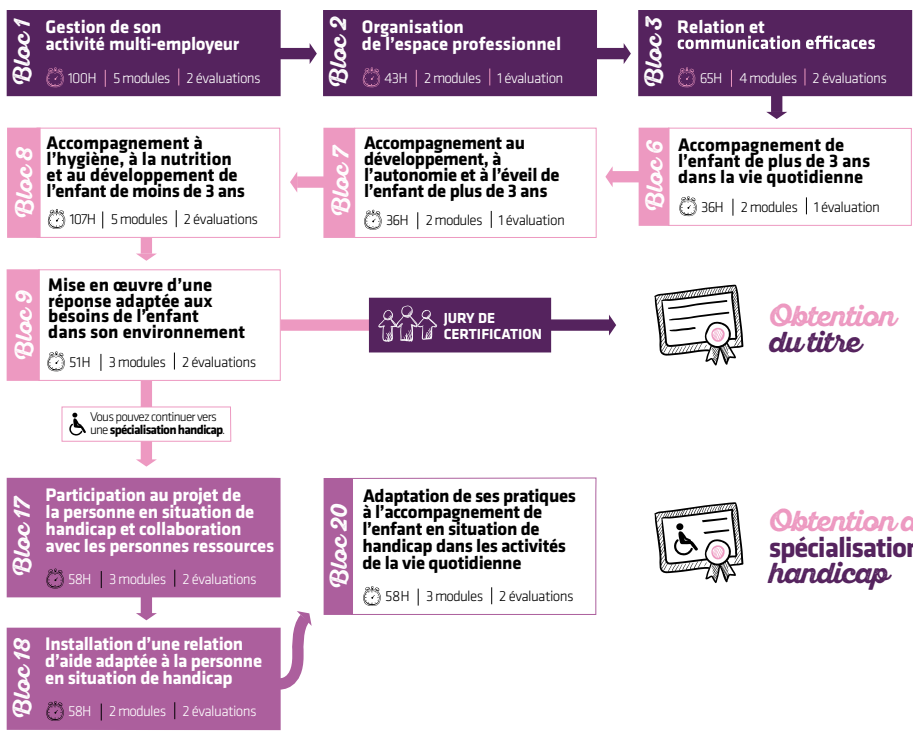
Vous pouvez continuer vers une spécialisation handicap
(3 blocs de compétences). Vous obtiendrez le titre :

"ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) / GARDE D'ENFANTS - SPÉCIALISATION HANDICAP"



Architecture du titre IPERIA

Assistant(e) maternel(le) Garde d'enfants



Véronique Cordier

**BREST (29)
ASSISTANTE MATERNELLE
AGRÉE DEPUIS 2009**

Obtenir ce titre était le prolongement logique de mon assiduité à me former chaque année grâce à IPERIA et à la branche professionnelle.

Plus notre métier va se professionnaliser et sera considéré, mieux les assistants maternels auront des facilités à valoriser l'étendue des compétences, responsabilités et missions qui sont les nôtres pour l'éveil des enfants. Je savais aussi qu'à Brest, où la concurrence est importante, cette certification allait être un atout supplémentaire pour obtenir de nouveaux contrats. Je ne m'étais pas trompée : il y a clairement eu un avant et un après.

Dès que j'ai obtenu le titre, j'ai pu augmenter un peu mes tarifs. Pour les parents employeurs, c'était pleinement justifié par le fait que cette certification leur donne la garantie d'avoir affaire à une vraie professionnelle de la petite enfance.

En entretien d'embauche, les employeurs sont impressionnés par la qualité et la richesse des formations que j'ai suivies. Ma puéricultrice de secteur aussi d'ailleurs. Elle ne connaissait pas ce titre avant, maintenant elle en mesure l'importance. Je conseille à tous les assistants maternels d'obtenir ce titre conçu pour valoriser les spécificités de notre métier.

Ce titre permet de faire évoluer nos pratiques professionnelles dans le bon sens. Et cela change tout de pouvoir clairement afficher sur vos cartes de visite et sites Internet que vous êtes un(e) "assistant(e) maternel(le) certifié(e)".



**Titulaire du titre
depuis 2017**

**D'AUTRES TÉMOIGNAGES
SUR WWW.IPERIA.EU**



Obtenir le titre GRÂCE À LA VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) vous permet de mettre à profit votre expérience professionnelle pour faire reconnaître officiellement vos compétences et obtenir le titre "Assistant(e) maternel(le) / Garde d'enfants".



Au préalable : définir son projet


Vos parcours professionnels sont tous différents. IPERIA vous accompagne et vous conseille pour faire le point sur vos besoins et y apporter une réponse adaptée. Vous pouvez contacter un conseiller en formation au [0 900 820 920](tel:0900820920) .

1

Demande de recevabilité

Cette étape permet de confirmer votre projet et de vérifier les points suivants :

- l'adéquation avec votre expérience professionnelle ;
- les critères administratifs.

Ce dossier est étudié par IPERIA. .

Pour vous aider :

MODULE D'AIDE AU POSITIONNEMENT ET À LA RECEVABILITÉ

4 heures | réf. ACCVAE

Objectif

Constituer un dossier de demande de recevabilité complet permettant de vous ouvrir l'accès au dispositif VAE et de vous proposer le parcours d'accompagnement le plus adapté selon vos compétences langagières.



Votre dossier de recevabilité est accepté. La prochaine étape sera la création de votre dossier de validation et la préparation de votre entretien devant un jury de certification.

2

Dossier de validation

Vous devez constituer un dossier permettant d'exposer vos activités et les compétences que vous avez pu mettre en œuvre lors de vos expériences professionnelles. Il permet de structurer et de préparer votre entretien devant le jury de certification.

Si vous le souhaitez :

MODULES D'ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

Objectifs

Mettre en évidence ses compétences à partir de son expérience.

Verbaliser sa pratique professionnelle en décrivant des situations de travail.

Préparer l'entretien avec un jury de certification.

Pour vous donner toutes les chances de réussir votre projet, il existe maintenant trois modules d'accompagnement dont la différence se situe au niveau du nombre d'heures consacrées à l'accompagnement collectif, individuel ainsi qu'en "Français langue professionnelle".

* Le module qui vous convient sera déterminé grâce au module d'aide au positionnement et à la recevabilité ou par un organisme de formation.

25 heures | réf. MIVAE1

- 21 heures d'accompagnement collectif
- 4 heures d'accompagnement individuel

49 heures | réf. MIVAE2

- 28 heures d'accompagnement collectif
- 7 heures d'accompagnement individuel
- 14 heures d'accompagnement "Français langue professionnelle"

70 heures | réf. MIVAE3

- 42 heures d'accompagnement collectif
- 7 heures d'accompagnement individuel
- 21 heures d'accompagnement "Français langue professionnelle"



3

Jury de certification

Vous devrez présenter votre dossier de validation devant un jury composé de représentants salariés et employeurs ainsi que d'un membre d'IPERIA.





ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) / GARDE D'ENFANTS

Les blocs



Les blocs sont des ensembles de compétences qui sont évaluées et certifiées par IPERIA.
Le cumul des blocs permet d'obtenir le titre IPERIA :
"ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) / GARDE D'ENFANTS"

COMMENT OBTENIR UN BLOC DE COMPÉTENCES :

En mobilisant votre plan
de développement
des compétences
et/ou votre CPF

ET

En cumulant plusieurs
modules courts
+
évaluation(s)

VOUS OBTIENDREZ :

Bloc de compétences





Gestion DE SON ACTIVITÉ MULTI-EMPLOYEUR

5 MODULES
2 ÉVALUATIONS

100H



**Je construis mon activité professionnelle
avec plusieurs employeurs.**

**ADOPTER UNE DÉMARCHE EFFICACE POUR
TROUVER DE NOUVEAUX EMPLOYEURS**

28 heures | réf. MIME

**ORGANISER SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
AUPRÈS DE PLUSIEURS EMPLOYEURS**

14 heures | réf. MIGAP

**DROITS ET DEVOIRS DANS L'EXERCICE
DE SON MÉTIER**

21 heures | réf. MIDDM

**CRÉATION D'OUTILS POUR DÉVELOPPER
ET ORGANISER SON ACTIVITÉ**

14 heures | réf. MICOA

**S'INITIER AUX LOGICIELS DE BUREAUTIQUE
DANS SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**

21 heures | réf. MILB



ÉVALUATIONS

Questionnaire numérique + étude de cas



Organisation DE L'ESPACE PROFESSIONNEL

2 MODULES
1 ÉVALUATION

43H



J'évalue les risques présents au domicile pour aménager et sécuriser les espaces de vie et de loisirs.

ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT
DE L'ESPACE PROFESSIONNEL

21 heures | réf.MIOAP

SÉCURISATION DE L'ESPACE
PROFESSIONNEL

21 heures | réf.MISEP

ÉVALUATION

Questionnaire numérique



Information
et inscription
sur www.iperia.eu





Relation ET communication EFFICACES

4 MODULES
2 ÉVALUATIONS
65H



**Je communique efficacement avec le particulier employeur et les familles en prenant en compte les différents contextes culturels.
J'adopte une posture professionnelle pour aborder l'écocitoyenneté. Je développe des outils pour gérer la séparation et les situations difficiles dans mon emploi.**

ACCOMPAGNEMENT À LA SÉPARATION

14 heures | réf.MIAS

GÉRER LES SITUATIONS DIFFICILES

14 heures | réf.MIGSD

**COMPRENDRE UN CONTEXTE, UNE CULTURE
POUR ADAPTER SA COMMUNICATION**

21 heures | réf.MICCC

**INTÉGRER DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT**

14 heures | réf.MIDDD

ÉVALUATIONS

Questionnaire numérique + étude de cas



Accompagnement DE L'ENFANT DE PLUS DE 3 ANS DANS LA VIE QUOTIDIENNE

2 MODULES

1 ÉVALUATION

36H



**J'accompagne l'enfant dans ses déplacements
et je mets en œuvre des activités ludiques
à l'intérieur et à l'extérieur du domicile.**

**PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ
DANS LES DÉPLACEMENTS AVEC
DES ENFANTS**

21 heures | réf. MISDE

**ACTIVITÉS ADAPTÉES AUX ENFANTS
SELON L'ÂGE**

14 heures | réf. MIAAE

ÉVALUATION

Questionnaire numérique



Information
et inscription
sur www.iperia.eu



BLOC 6



ACCOMPAGNEMENT AU développement, à l'autonomie et à l'éveil DE L'ENFANT DE PLUS DE 3 ANS

2 MODULES
1 ÉVALUATION
36H



Je fais le lien entre le développement de l'enfant et les activités que je lui propose pour favoriser sa prise d'autonomie.

DÉVELOPPEMENT ET RYTHME DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

14 heures | réf.MIDRE

ÉVEIL DE L'ENFANT DE PLUS DE 3 ANS

21 heures | réf.MIEE-P3

ÉVALUATION

Questionnaire numérique



Information
et inscription
sur www.iperia.eu



ACCOMPAGNEMENT À *l'hygiène, à la nutrition et au développement* DE L'ENFANT DE MOINS DE 3 ANS

5 MODULES
2 ÉVALUATIONS

107H



J'accompagne le nourrisson et le jeune enfant dans les activités du quotidien : repas, hygiène, activités d'éveil. Je communique avec l'enfant pour adapter mon accompagnement en proposant l'expérimentation et le jeu.

ADAPTER SA COMMUNICATION
AVEC LE JEUNE ENFANT

21 heures | réf. MIACE

ALIMENTATION DE L'ENFANT
DE MOINS DE 3 ANS

21 heures | réf. MIAE-M3

ÉVEIL DE L'ENFANT DE MOINS DE 3 ANS

21 heures | réf. MIEE-M3

ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE ENFANT
DANS LA RÉALISATION DES ACTES
DE LA VIE QUOTIDIENNE

21 heures | réf. MIAVQ

HYGIÈNE ET SANTÉ DU JEUNE ENFANT

21 heures | réf. MIHS



ÉVALUATIONS

Questionnaire numérique + mise en situation





MISE EN ŒUVRE D'UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX *besoins* *de l'enfant* DANS SON ENVIRONNEMENT

3 MODULES
2 ÉVALUATIONS
51H



Je veille à l'hygiène des lieux où l'enfant exerce ses activités. Je conçois, propose et réalise des menus équilibrés.

ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT

14 heures | réf.MIEC

ENTRETIEN DU LINGE DE L'ENFANT

14 heures | réf.MIELE

ALIMENTATION ET TROUBLES ALIMENTAIRES
DE L'ENFANT DE PLUS DE 3 ANS
ET DE L'ADOLESCENT

21 heures | réf.MIATAE

ÉVALUATIONS

Questionnaire numérique + mise en situation



Participation au projet DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP ET collaboration AVEC LES PERSONNES RESSOURCES

3 MODULES
2 ÉVALUATIONS

58H



J'interviens auprès d'une personne en situation de handicap dans le respect de son projet et de mes limites professionnelles. Je propose un accompagnement personnalisé adapté aux besoins de la personne. Je travaille en collaboration avec différents acteurs (entourage, professionnels).

CADRE DE L'INTERVENTION
21 heures | réf.MIBC17M1

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
21 heures | réf.MIBC17M2

TRAVAIL EN RÉSEAU
14 heures | réf.MIBC17M3

BLOC 17



ÉVALUATIONS

Questionnaire individuel + étude de situation écrite



Information
et inscription
sur www.iperia.eu





Installation d'une relation d'aide

ADAPTÉE À LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



2 MODULES
2 ÉVALUATIONS

58H



J'instaure une relation d'aide, j'adapte ma posture et j'ajuste ma communication en fonction du handicap. Je propose une solution appropriée face à une situation difficile.

RELATION D'AIDE AU QUOTIDIEN ET COMMUNICATION

28 heures | réf.MIBC18M1

RELATION D'AIDE DANS LES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ

28 heures | réf.MIBC18M2

ÉVALUATIONS

Questionnaire individuel + étude de situation orale



Information et inscription sur www.iperia.eu



Adaptation de ses pratiques À L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE

3 MODULES
2 ÉVALUATIONS

58H



J'adapte mes gestes dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (repas, aide à la toilette, déplacements...). J'organise et j'anime des activités de loisirs adaptées aux besoins et centres d'intérêt de l'enfant en situation de handicap.

ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT
DANS LES ACTES ESSENTIELS

14 heures | réf.MIBC20M1

ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT DANS
LES ACTIVITÉS SOCIALES ET DE LOISIRS

21 heures | réf.MIBC20M2

TRANSFERTS ET AIDE
À LA MOBILITÉ DE L'ENFANT

21 heures | réf.MIBC20M3



ÉVALUATIONS

Questionnaire individuel + mise en situation



ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

*Les
modules*



COMMENT LES SUIVRE :

En mobilisant votre plan
de développement
des compétences

ET

En suivant la formation
dans un organisme
détenant le label IPERIA,
délivré par les
branches professionnelles

VOUS OBTIENDREZ :

Une attestation de suivi
dans votre passeport professionnel



Accueillir

LES ENFANTS ET COMMUNIQUER



S'OCCUPER D'UN NOURRISSON DE 0 À 1 AN

14 heures | réf.MISE0-1AN

S'OCCUPER D'UN ENFANT DE 0 À 3 ANS

35 heures | réf.MISE0-3ANS

S'OCCUPER D'UN ENFANT ALLAITÉ

14 heures | réf.MIMA

**ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE ENFANT
DANS LA RÉALISATION DES ACTES
DE LA VIE QUOTIDIENNE**

21 heures | réf.MIAVQ

**DÉVELOPPEMENT ET RYTHME DE L'ENFANT
ET DE L'ADOLESCENT**

14 heures | réf.MIDRE

 **INTÉGRÉ
AU BLOC 7**

cf page 26

 **INTÉGRÉ
AU BLOC 8**

cf page 27

**ALIMENTATION DE L'ENFANT
DE MOINS DE 3 ANS**

21 heures | réf.MIAE-M3

HYGIÈNE ET SANTÉ DU JEUNE ENFANT

21 heures | réf.MIHS

 **INTÉGRÉ
AU BLOC 8**

cf page 27

 **INTÉGRÉ
AU BLOC 8**

cf page 27

S'OCCUPER D'ENFANTS DE PLUS DE 3 ANS

14 heures | réf.MISE-P3ANS

FAVORISER LA RELATION AVEC LA FAMILLE

21 heures | réf.MIFREF



Information
et inscription
sur www.iperia.eu

INFORMATION ET INSCRIPTION SUR www.iperia.eu

**COMPRENDRE UN CONTEXTE, UNE CULTURE
POUR ADAPTER SA COMMUNICATION**

21 heures | réf.MICCC



**INTÉGRÉ
AU BLOC 3**
cf page 24

**ADAPTER SA COMMUNICATION
AVEC LE JEUNE ENFANT**

21 heures | réf.MIACE



**INTÉGRÉ
AU BLOC 8**
cf page 27

**INITIATION À L'ANGLAIS
PROFESSIONNEL**

35 heures | réf.MIAN

TROUBLES DU LANGAGE

14 heures | réf.MITL

**ENTRETIEN DU LINGE
DE L'ENFANT**

14 heures | réf.MIELE

**ENTRETIEN DU CADRE DE VIE
DE L'ENFANT**

14 heures | réf.MIEC



**INTÉGRÉ
AU BLOC 9**
cf page 28



**INTÉGRÉ
AU BLOC 9**
cf page 28

**INTÉGRER DES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES RESPECTUEUSES
DE L'ENVIRONNEMENT**

14 heures | réf.MIDDD

**COMPRENDRE ET MIEUX ACCOMPAGNER :
LES NOUVELLES CONNAISSANCES SUR
LE DÉVELOPPEMENT DU CERVEAU**

14 heures | réf.MICDC



**INTÉGRÉ
AU BLOC 3**
cf page 24

PARLER AVEC UN MOT ET UN SIGNE

21 heures | réf.MIPMS

Organiser

DES ACTIVITÉS D'ÉVEIL ET DE LOISIRS



ACTIVITÉS LUDIQUES ET ÉVEIL SENSORIEL

14 heures | réf.MIALES

ACTIVITÉS ADAPTÉES AUX ENFANTS SELON L'ÂGE

14 heures | réf.MIAAE

 **INTÉGRÉ
AU BLOC 6**
cf page 25

ÉVEIL DE L'ENFANT DE MOINS DE 3 ANS

21 heures | réf.MIEE-M3

 **INTÉGRÉ
AU BLOC 8**
cf page 27

ÉVEIL DE L'ENFANT DE PLUS DE 3 ANS

21 heures | réf.MIEE-P3

 **INTÉGRÉ
AU BLOC 7**
cf page 26

ÉVEIL MUSICAL "INTERCULTURALITÉ ET CRÉATIVITÉ MUSICALE"

14 heures | réf.MIEMP

CONTES ET HISTOIRES À RACONTER

14 heures | réf.MICHR

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION PSYCHOMOTRICE DE L'ENFANT

14 heures | réf.MIEPE



Prévenir

LES SITUATIONS DIFFICILES



ACCOMPAGNEMENT À LA SÉPARATION

14 heures | réf. MIAS



**INTÉGRÉ
AU BLOC 3**

cf page 24

GÉRER LES SITUATIONS DIFFICILES

14 heures | réf. MIGSD



**INTÉGRÉ
AU BLOC 3**

cf page 24

FAVORISER LA BIENTRAITANCE ENVERS LES ENFANTS

21 heures | réf. MIBE

ALIMENTATION ET TROUBLES ALIMENTAIRES DE L'ENFANT DE PLUS DE 3 ANS ET DE L'ADOLESCENT

21 heures | réf. MIATAE

S'OCCUPER D'UN ENFANT NÉ PRÉMATURÉMENT

21 heures | réf. MIENP



**INTÉGRÉ
AU BLOC 9**

cf page 28

PRENDRE SOIN DE SOI POUR PRENDRE SOIN DES AUTRES

14 heures | réf. MIPSS

GESTION DU STRESS ET RELAXATION

14 heures | réf. MISR

ACCÉLÉREZ VOTRE ACTIVITÉ EN PASSANT LE PERMIS DE *conduire*

**CONDUIRE EST UNE NÉCESSITÉ POUR VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE,
MAIS VOUS N'AVEZ PAS LE PERMIS ?**

Dans le cadre de la formation continue, vous pouvez obtenir un financement de 40 heures de code et 40 heures de conduite auprès d'une auto-école partenaire. Si vous êtes déjà titulaire du permis de conduire, sachez qu'il existe un module vous permettant de renforcer vos compétences pour transporter des personnes.

DEMAIN VOUS POURREZ :

- ✓ Trouver de **nouveaux employeurs**
- ✓ **Gagner du temps** dans vos déplacements
- ✓ Répondre à des **besoins spécifiques**



Accompagner

UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE



ACCOMPAGNER UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE


ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT
DANS LES ACTES ESSENTIELS
14 heures | réf.MIBC20M1

 **INTÉGRÉ AU BLOC 20** 
cf page 31

ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT
DANS LES ACTIVITÉS SOCIALES ET DE LOISIRS
21 heures | réf.MIBC20M2

 **INTÉGRÉ AU BLOC 20** 
cf page 31

APPRENTISSAGE DE LA LANGUE
DES SIGNES FRANÇAISE
35 heures | réf.MILDS

 **INTÉGRÉ AU BLOC 20** 
cf page 31

TRANSFERTS ET AIDE
À LA MOBILITÉ DE L'ENFANT
21 heures | réf.MIBC20M3

 **INTÉGRÉ AU BLOC 20** 
cf page 31



Information
et inscription
sur www.iperia.eu

Rejoignez

PLUS DE **10000** 

**PROFESSIONNELS
DE L'EMPLOI À DOMICILE
PRÉSENTS SUR NOTRE
PAGE FACEBOOK !**

Des actualités toutes les semaines,
des témoignages d'assistants
maternels, plusieurs jeux concours
chaque année, les nouveautés
formation, des études/sondages
sur votre métier...



Comprendre et participer



AU PROJET DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

CADRE DE L'INTERVENTION

21 heures | réf.MIBC17M1



INTÉGRÉ
AU BLOC **17**
cf page 29



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

21 heures | réf.MIBC17M2



INTÉGRÉ
AU BLOC **17**
cf page 29



TRAVAIL EN RÉSEAU

14 heures | réf.MIBC17M3



INTÉGRÉ
AU BLOC **17**
cf page 29



RELATION D'AIDE AU QUOTIDIEN ET COMMUNICATION

28 heures | réf.MIBC18M1



INTÉGRÉ
AU BLOC **18**
cf page 30



RELATION D'AIDE DANS LES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ

28 heures | réf.MIBC18M2



INTÉGRÉ
AU BLOC **18**
cf page 30



Information
et inscription
sur www.iperia.eu

01 40 00 00 00

Adapter ses pratiques

À L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP EN FONCTION D'UNE DÉFICIENCE OU D'UN TROUBLE SPÉCIFIQUE



ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE AVEC UNE DÉFICIENCE VISUELLE

14 heures | réf.MIDV



ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE AVEC UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME

21 heures | réf.MIAE

ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE AVEC UNE DÉFICIENCE AUDITIVE

21 heures | réf.MIDA



COMMENT CONVAINCRE VOS EMPLOYEURS DE VOUS LAISSER PARTIR EN formation ?

- À QUEL MOMENT EN PARLER ?
- AVEC QUELS ARGUMENTS ?
- COMMENT S'ORGANISER POUR FACILITER VOTRE DÉPART EN FORMATION ?



A PENSÉ À VOUS ET VOUS DIT TOUT POUR VOUS AIDER À TROUVER LES BONS ARGUMENTS.

RETROUVEZ LA FICHE

"Comment convaincre mon employeur de me laisser partir en formation ?" sur www.iperia.eu, dans votre espace personnel...

ASSURER la prévention et la sécurité



PRÉPARATION DU CERTIFICAT
"ACTEUR PRÉVENTION SECOURS" (APS)
AIDES ET SOINS À DOMICILE

21 heures | réf.MIAPS

PRÉPARATION DU CERTIFICAT
"PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ
PHYSIQUE" (PRAP) - OPTION PETITE ENFANCE

21 heures | réf.MIPRAP

RECYCLAGE "ACTEUR PRÉVENTION SECOURS"
(APS) - AIDES ET SOINS
À DOMICILE

7 heures | réf.MIRAPS

RECYCLAGE "PRÉVENTION DES RISQUES
LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE" (PRAP)
OPTION PETITE ENFANCE

7 heures | réf.MIRPRAP

PRÉPARATION DU CERTIFICAT
"SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL" (SST)
DANS LE CADRE DE LA PRISE EN CHARGE
D'ENFANTS

14 heures | réf.MISST

SÉCURISATION DE L'ESPACE
PROFESSIONNEL

21 heures | réf.MISEP

RECYCLAGE "SAUVETEUR SECOURISTE
DU TRAVAIL" (SST)

7 heures | réf.MIRSST

 **INTÉGRÉ
AU BLOC 2**
cf page 23

PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ
DANS LES DÉPLACEMENTS
AVEC DES ENFANTS

21 heures | réf.MISDE

**BIEN PORTER POUR MIEUX
ACCOMPAGNER**

28 heures | réf.MIBPA



 **INTÉGRÉ
AU BLOC 6**
cf page 25

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ
AUPRÈS D'ENFANTS

21 heures | réf.MISPP

Organiser ET développer SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



**CONSTRUIRE
SON LIVRET D'ACCUEIL**
14 heures | réf.AMLA

**TRAVAILLER EN MAISON
D'ASSISTANTS MATERNELS**
14 heures | réf.AMTG

**AMÉLIORER SA PRATIQUE DU FRANÇAIS
DANS LE CADRE PROFESSIONNEL**
35 heures | réf.MIFCP

**AMÉLIORER SA PRATIQUE DU FRANÇAIS
DANS LE CADRE PROFESSIONNEL
PERFECTIONNEMENT**
35 heures | réf.MIFCPP

**ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT
DE L'ESPACE PROFESSIONNEL**
21 heures | réf.MIOAP

**DROITS ET DEVOIRS
DANS L'EXERCICE DE SON MÉTIER**
21 heures | réf.MIDDM

 **INTÉGRÉ
AU BLOC 2**
cf page 23

 **INTÉGRÉ
AU BLOC 1**
cf page 22

**ORGANISER SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
AUPRÈS DE PLUSIEURS EMPLOYEURS**
14 heures | réf.MIGAP

S'INITIER À L'INFORMATIQUE ET À INTERNET
21 heures | réf.MIIN

 **INTÉGRÉ
AU BLOC 1**
cf page 22



Information
et inscription
sur www.iperia.eu

**S'INITIER AUX LOGICIELS DE BUREAUTIQUE
DANS SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE**

21 heures | réf.MILB



**INTÉGRÉ
AU BLOC 1**

cf page 22

**CRÉATION D'OUTILS POUR DÉVELOPPER
ET ORGANISER SON ACTIVITÉ**

14 heures | réf.MICOA



**INTÉGRÉ
AU BLOC 1**

cf page 22

**PRÉVENTION ET SÉCURITÉ DANS
L'UTILISATION D'INTERNET**

14 heures | réf.MIPSU1

**SE PRÉPARER À SA FONCTION
DE TUTEUR**

21 heures | réf.MITU

**ADOPTER UNE DÉMARCHE EFFICACE POUR
TROUVER DE NOUVEAUX EMPLOYEURS**

28 heures | réf.MIME

**PRÉPARER SON ENTRETIEN
DE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT
AVEC LA PMI**

21 heures | réf.AMPMI



**INTÉGRÉ
AU BLOC 1**

cf page 22



*Information
et inscription
sur www.iperia.eu*

INFORMATION ET INSCRIPTION

*“Mes parents
employeurs
apprécient
beaucoup d'avoir
une assistante
maternelle formée
et n'hésitent pas
à me demander
quelques petits
conseils.”*

Kaitty, assistante maternelle
Ambassadrice de la professionnalisation
des emplois de la famille





La boîte à outils

**IPERIA MET À VOTRE DISPOSITION DES OUTILS
ET DES SERVICES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS
LA PROFESSIONNALISATION DE VOTRE MÉTIER
ET DANS LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ACTIVITÉ.**



LES GRANDES ÉTAPES DU DÉPART EN *formation*



**CHOISISSEZ
LES DATES ET
L'ORGANISME
DE FORMATION
QUI VOUS
CONVIENNENT.**

**PROVOQUEZ
UN TEMPS
D'ÉCHANGE
POUR PARLER
FORMATION/
CERTIFICATION.**



**ENSEMBLE,
CONSULTEZ
L'OFFRE
DISPONIBLE
DANS LE
CATALOGUE
OU SUR NOTRE
SITE INTERNET
POUR CHOISIR
LA FORMATION
QUI CORRESPOND
À VOS BESOINS
RESPECTIFS.**

3



**DÉTERMINEZ
LE DISPOSITIF
DE FORMATION
QUE VOUS ALLEZ
UTILISER POUR
DÉCLENCHER
LA PRISE
EN CHARGE
FINANCIÈRE.**

BON À SAVOIR
Après les avoir informés, une autorisation d'absence de vos différents particuliers employeurs est nécessaire avant de valider un départ en formation sur votre temps de travail.

1

2

**PLAN DE
DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES**



et/ou

CPF



4

RENDEZ-VOUS SUR WWW.IPERIA.EU POUR CONSULTER LES FICHES

- ✓ Comment convaincre mon employeur de me laisser partir en formation ?
- ✓ Comment convaincre mon assistant maternel de partir en formation ?

5



REMPLEISSEZ
ENSEMBLE
LE BULLETIN
D'INSCRIPTION
APPROPRIÉ

DISPONIBLE SUR
WWW.IPERIA.EU
RUBRIQUE OUTILS
ET SERVICES.



EFFECTUEZ
LA FORMATION/
CERTIFICATION
DANS UN
ORGANISME
LABELLISÉ
PAR IPERIA.

6

7



À LA FIN DE LA
FORMATION,
RECEVEZ UN
PASSEPORT
PROFESSIONNEL
AVEC UNE
ATTESTATION
DE SUIVI
ET/OU UNE
CERTIFICATION.

[ASSISTANT
MATERNEL,
AU RETOUR
DE VOTRE
FORMATION OU
APRÈS AVOIR
OBTENU VOTRE
CERTIFICATION,
CONSULTEZ LA
FICHE "COMMENT
VALORISER MES
COMPÉTENCES
APRÈS AVOIR
SUIVI UNE
FORMATION ?"].

8



CONNECTEZ-VOUS SUR
WWW.IPERIA.EU
POUR SUIVRE L'ÉTAT
D'AVANCEMENT
DE VOTRE DOSSIER
DE REMBOURSEMENT*.



N'OUBLIEZ PAS DE CRÉER OU
METTRE À JOUR VOTRE CV SUR
WWW.MONCV.IPERIA.EU

* Dans le cadre du plan de développement des compétences, votre rémunération est maintenue pendant le temps d'accueil et en cas de départ en formation hors temps d'accueil, vous bénéficiez d'une allocation de formation (rendez-vous sur www.iperia.eu pour connaître le montant). Vos frais de vie (billets de train, repas...) sont pris en charge.

SALARIÉS & FUTURS SALARIÉS AU DOMICILE

Assistant de vie

Employé familial

Assistant maternel

Garde d'enfants

CRÉEZ FACILEMENT VOTRE CV EN LIGNE!



RENDEZ-VOUS SUR
WWW.MONCV.IPERIA.EU



Contacts



WWW.IPERIA.EU

0 800 820 920 Service & appel gratuits

FORMATION@IPERIA.EU



Retrouvez toute l'actualité sur notre page facebook.com/iperia